

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2024

OBJET
au

Réservé
Directeur
Académique

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Madame Clarisse DUMESNIL, proviseure adjointe

Excusé(e)s : Mme BAUDRY Elodie (représentante ATOSS), M. DRUET Timothée (représentant Région BFC), Mme FIAT Julia (représentante Parent d'élèves), M. REBILLARD Jean-Michel (représentant de la ville de Dole)

M. Parent constate que le quorum est atteint (17 présents), la séance du conseil d'administration 2 est ouverte à 18h06.

M. Jourdan précise qu'il s'agit bien de l'exercice pour le budget 2025, il y a une erreur sur l'invitation et l'ordre du jour.

1. Organisation de l'action éducative.

Néant

2. Fonctionnement matériel et financier

2.1 Décisions Budgétaires Modificatives pour information

Le document avait été proposé avec la convocation ; il n'appelle pas de remarque

2.2 Décision Budgétaire Modificative pour vote

Néant

2.3 Budget pour l'exercice 2024

M. Grosjean présente le budget à partir du rapport qui avait été remis aux membres du Conseil d'administration avec la convocation.

Il rappelle les enjeux du budget (acte de prévision et d'autorisation) ; puis il présente le calcul de la dotation de fonctionnement, page 5

La Dotation 2025 est en légère baisse par rapport à 2024 : -1,6% ; le budget 2025 est proposé à peu près en reconduction.

M. Parent rappelle que la dotation est calculée également en fonction de l'effectif d'élèves.

A noter : les prévisions de dépenses pour les fluides et énergies (eau, gaz, électricité, chauffage urbain) qui forment la part Viabilisation ont été calculées selon la règle décidée par la collectivité mais on constate que le

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2024

OBJET
au

Réservé

Directeur
Académique

résultat proposé dans la dotation n'est pas celui issu de ce calcul (dotation très en deçà, comme l'année dernière)

Intervention M. Jourdan : la collectivité table peut-être sur le fait que l'électricité va baisser.
M. Grosjean répond que la Région BFC a anticipé hausses et baisses en s'appuyant sur les indices INSEE et aucun n'est à la baisse.
La présentation se poursuit avec l'analyse du document du budget.

Service Activités pédagogiques

Domaine CDI : élaboré en collaboration avec mesdames Dupont et Gerbet ; légère augmentation ; l'offre nouvelle Europress explique la baisse des prévisions de dépenses pour les abonnements papier au profit des abonnements numériques. Tout le détail est proposé dans l'annexe 4 Contrats à incidence financière annuelle – 2025.

Rappel des voyages qui vont se dérouler en 2025 (Grèce, appariement en Allemagne), point sur les subventions spécifiques

Pas de questions par rapport à ces sommes présentées

Le montant du service est en augmentation essentiellement par le fait de la ligne voyages scolaires (aucune somme prévue au budget initial en 2024)

Enseignement technique

Pas de questions par rapport à ces sommes présentées

Le déficit de 1000 euros sera couvert par le fonds de roulement

Service vie de l'élève

Aides : fonds social (montant revu à la baisse car constat de la diminution des reliquats sur les années antérieures). La subvention 2025 n'est pas encore connue (avril-mai).

Tarifications sociales : subvention de la région : aide financière aux familles vient compléter les aides de l'état

Animations : dotation fonctionnement de 500 euros pour le CVL ; le CVL est désormais financé par un système d'appel à projets

CESCE : 500 euros (contribution pour la journée santé + séances de sophrologie)

Pas de questions

Service ALO :

M. Grosjean explique le contenu des prévisions des lignes de recettes du service.
Les recettes d'amortissement équilibrent les dépenses d'amortissement pour les biens qui ont été acquis sur subvention (écritures purement comptables sans incidences sur la trésorerie)

Pas de questions

M. Grosjean présente ensuite les dépenses, en abordant chaque domaine, à la suite.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2024

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

Cette année une ligne nouvelle est proposée, financée sur le fonds de roulement, pour acheter le nécessaire afin d'organiser des formations PSC1.

Le détail de plusieurs lignes est expliqué dans l'annexe 4 Contrats à incidence financière annuelle – 2025. Pareillement, l'annexe 3 présente le détail du calcul de la charge de viabilisation.

Pas de questions

Service restauration-hébergement (SRH)

L'explication débute par la présentation de l'annexe 1, page 28, « Calcul détaillé du budget du service de restauration et d'hébergement pour 2025 »

Pas de questions

Puis retour page 10 pour analyser les postes de dépenses. La plupart sont le résultat de la clé de répartition des charges entre les services ALO et SRH quand il n'est pas possible d'individualiser une dépense entre ces deux services.

Pas de questions

Service OPC : néant

M. Grosjean propose d'étudier également la version officielle et détaillée du Budget initial de l'exercice tirée du logiciel.

Les membres du CA indiquent qu'ils n'ont pas besoin d'une explication plus détaillée.

M. Grosjean présente donc le mode de réalisation de l'équilibre du budget : le déficit de 6 000 € est abondé par un prélèvement sur le fonds de roulement du lycée. M. Grosjean présente la situation des fonds propres à ce jour en précisant que la situation va être mise à jour prochainement pour le compte financier.

Passage au vote :

Absentions : 0

Contre : 0

Adoption à l'unanimité (17 pour)

3. **Contrats, conventions et marchés**

3.1 - **Convention type d'occupation temporaire (COT) des locaux du lycée**

Conventions identiques à celles déjà adoptées en 2019, toujours sur un modèle décidé par la Région BFC ; seules les modalités de calcul du tarif changent. M. Grosjean rappelle les différentes possibilités d'occupation en distinguant celles qui ont lieu pendant le temps scolaire et celles hors temps scolaire (week-ends, congés scolaires). Actuellement nos locaux sont mis à disposition au moyen de COT à des associations pour des activités sportives à l'année (MJC, Satya Yoga, Club Alpin Français) ou pour des manifestations les week-ends (Week-end gourmand du chat perché, Cirques et fanfares). En revanche, le prêt d'une salle à la journée pour les besoins d'une réunion ou d'une formation, pendant le temps scolaire, se font sans la conclusion d'une COT et sur la base des tarifs votés par le lycée.

M. Grosjean lit le projet de délibération.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
26/11/2024

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

Question de Mme Lyet sur l'occupation de la salle 400 par les FRANCAS pour les besoins d'une formation CPJEPS. M. Grosjean explique que la salle 400 est occupée à l'année sur le temps scolaire. Comme l'occupation est longue, une convention COT a été passée.

Passage au vote :

Absentions : 0

Contre : 0

Adoption à l'unanimité (17 pour)

3.2 – COT des installations sportives du lycée

M. Grosjean lit le projet de délibération avant de le soumettre au vote.

Passage au vote :

Absentions : 0

Contre : 0

Adoption à l'unanimité(17 pour)

Mme Baptista revient sur l'occupation de la salle 400. Elle précise que les enseignants n'ont pas été consultés et déplore cette location. La salle aurait pu servir de salle de cours.

M. Grosjean rappelle que l'année passée la salle n'accueillait pas de cours à l'année. M.Parent explique que la salle 400 sera utilisable pour certains événements (mini-forum ; examens blancs). Cela a été convenu avec le partenaire

19h24 : départ de Mme Vienot

M. Parent précise que le prêt d'une autre salle n'aurait sans doute pas convenu à d'autres personnes.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. Parent clôt le conseil d'administration à 19h27.

